



Nantes, le 3 novembre 2020

**Avis des élus du CSE
sur la réorganisation du service DRCCP à la CEBPL**

Au cours de la séance du 20 Février 2020, il a été présenté aux élus du Comité Social et Économique le dossier relatif à la modification de l'organisation du service DRCCP (Direction des Risques de la Conformité et des Contrôles Permanents)

Cette réorganisation sera accompagnée d'un déménagement des services au sein du siège de CESSON SEVIGNE, afin que les salariés puissent être tous présents au même étage.

Les élus du CSE soulignent que cette réorganisation se déroule lors d'un contexte sanitaire et économique incertain, (COVID 19, relance de l'activité incertaine sur le marché professionnel, secteurs d'activités plus risqués ...) et non propice aux changements.

Les réorganisations récentes à la CEBPL font penser que le timing n'est pas le bon, et que cela peut engendrer des dysfonctionnements organisationnels et donc des répercussions sur les conditions de travail des salariés du service DRCCP.

La Direction a précisé aux élus du CSE que cette réorganisation s'est faite en co-construction avec les salariés de la DRCCP, force est de constater que tous les salariés n'ont été pas intégré à celle-ci

Cette réorganisation va demander aux salariés plus de polyvalence, et de traitement de tâches non maîtrisées pour le moment.

La Direction a indiqué que la digitalisation permettra de dégager du temps pour le traitement des dossiers plus complexes.

Cette réorganisation s'appuie sur le regroupement de fonctions. A titre d'exemple : les analystes crédits, les chargés de surveillance et le contrôle de risque de crédit, deviennent des Chargés de risque crédits

Même si la digitalisation permet une optimisation de certains traitements chronophages, la Direction ne doit pas oublier de mettre en place des processus de formation et des mesures d'accompagnement, afin que les salariés puissent appréhender leurs nouvelles fonctions dans les meilleures conditions possibles.

Ce changement au sein de la DRCCP s'accompagne de la réduction de 5 ETP, il s'agira de non remplacement de salariés partant à la retraite.

Les élus du CSE déplorent une nouvelle fois que cette réorganisation ne s'opère pas à iso effectif.

Les élus du CSE doutent de la pertinence de cette réorganisation au moment où les régulateurs bancaires imposent de plus en plus de contrôles, et où les fraudes bancaires connaissent une croissance et une créativité exponentielles.

Les économies faites sur la masse salariale ne trouvent pas d'équivalence avec un coût du risque qui s'aggrave, dans un contexte où le risque lié aux crédits devient très important.

~~~~~

Résultat des votes : 23 votants

- 18 votes défavorables au projet
- 0 votes favorables au projet
- 5 abstentions

Jocelyn BONOUVRIER  
Secrétaire du Comité Social et Économique

